

Jean BONNATERRE, curé de Trélans

dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle

Le ministère de Jean BONNATERRE sera encore plus long que celui de son prédécesseur. Il a été curé de la paroisse de Trélans de 1757 à 1808, soit durant 51 années, plus d'un demi-siècle ! Cette longévité le conduira à traverser la période révolutionnaire. Comme la plupart des prêtres du diocèse de Mende, suivant en cela l'exemple de leur évêque M^{gr} Arnaud de CASTELLANE, il fut un prêtre réfractaire, refusant de prêter le serment constitutionnel¹. Après le décret du mois d'août 1792 qui condamne les prêtres insoumis à l'exil ou à la prison, il fut parfois contraint de se cacher, déguisé en paysan, et de dire la messe clandestinement, dans la maison de certains habitants de la paroisse. Il ne fut toutefois pas emprisonné, et la période révolutionnaire terminée, il reprit son ministère à Trélans... et la tenue des registres paroissiaux !

Dans ses « Notes biographiques sur le Clergé », l'abbé Laurent nous dit que le curé BONNATERRE « mourut à son poste, entouré de l'affection et de l'estime générale, le 25 avril 1808. Il était âgé d'environ 79 ans ».

▪ Origines familiales et milieu social

Comme ses deux prédécesseurs, les curés PRÉGET et FUGY, le curé Jean BONNATERRE n'est pas natif du village, il est né en ville et vient d'une famille « bourgeoise ». Jean BONNATERRE est né à Saint Géniez d'Olt, le 4 août 1729. Il est avant-dernier d'une famille de douze enfants. Son grand père, Antoine, était marchand. Son père Pierre est « hoste », il tient une hostellerie. Il a épousé en 1704, Cécile MERCADIER qui est fille de notaire, et dont un frère, Jean Joseph est maître-chirurgien. Jean, baptisé le 10 août 1729, a pour parrain Jean RICHARD qui est « voiturier », et pour marraine demoiselle Marianne NÈGRE, fille d'une famille de marchands.

À la fin du XVIII^e siècle, la famille comptera un homme illustre : Pierre Joseph BONNATERRE, neveu du curé de Trélans.

Pierre Joseph est né en 1752 à Saint Géniez d'Olt. Il est le fils de Jean Joseph BONNATERRE maître-chirurgien, et de Catherine BONNATERRE. En 1772, il entre au séminaire de Rodez. Il est ordonné prêtre en 1779, devient vicaire, puis part à Paris pour entamer des études scientifiques. Il participe ensuite à la rédaction de *l'Encyclopédie méthodique*², en rédigeant un tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la nature.

Pendant la Révolution, il refuse comme son oncle de prêter serment à la Constitution civile du clergé et revient en Aveyron. C'est à lui que l'on confie un jeune garçon découvert dans les bois, que l'on

¹ *Seuls 20 prêtres sur les 250 que comptait la Lozère se soumièrent à l'obligation légale du serment instituée par le décret du 26 août 1792 qui ne laisse plus le choix qu'entre le serment ou l'exil.*

Yves POURCHER Les Maîtres de Granit – Éditions Tallandier, 2017.

² *L'Encyclopédie Méthodique est en quelque sorte la deuxième édition de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alambert, rédigée un dizaine d'années plus tard. Méthodique car les articles y sont classés par catégorie.*

appelle « l'enfant sauvage », et à qui on a donné le prénom de Victor. Pierre Joseph est donc le premier homme de science qui fit un examen clinique de cet enfant, puis écrivit un long rapport très objectif qui laisse un doute considérable sur l'existence « sauvage » de ce garçon. En cela, il est précurseur, sa position est proche de celle des savants actuels à propos des enfants sauvages.

C'est lui, qui conduit l'enfant à Paris, où il sera confié au professeur Jean ITARD.

L'histoire de Victor est célèbre, elle a même donné lieu à un film réalisé par François TRUFFAUT en 1969. Film remarquable, néanmoins on peut regretter que le réalisateur n'ait pas mis en scène le personnage de Joseph BONNATERRE !

En tout cas nous avons la preuve, grâce aux registres paroissiaux de plusieurs séjours à Trélans du neveu du curé, présent comme *clerc tonsuré* ou comme *acolyte*. Grâce, également, à l'Encyclopédie méthodique dans laquelle Joseph, en une longue note de bas de page, décrit le « *serpent de Trélans* » d'après des témoignages qu'il a recueillis dans le village. (On pourra lire la note en annexe)

▪ Les débuts du ministère BONNATERRE à Trélans

C'est vraisemblablement au séminaire de Rodez, comme son neveu, que Jean BONNATERRE a été ordonné prêtre. Il est ensuite nommé vicaire à Sainte Eulalie d'Olt, où l'on trouve effectivement, à partir de juin 1754, sa signature dans les registres paroissiaux.

C'est dans des conditions difficiles qu'il arrive à Trélans, après la mort du curé FUGY survenue en mars 1757. Il se trouve en effet à ce moment-là en concurrence avec l'abbé François GÉLY qui lui dispute la cure de la paroisse.

François GÉLY, originaire de la Blatte, village situé près de Saint Laurent de Muret, a d'abord été vicaire de Saint Germain du Teil. Il semble prendre possession de la cure de Trélans à partir du 21 novembre 1757 date à laquelle il signe son premier acte dans les registres paroissiaux avec la mention « *GÉLY Curé* ». Ensuite pendant trois ans, jusqu'en 1760 il va administrer la paroisse, et c'est lui qui signe tous les actes paroissiaux de cette période, assisté de son homonyme, Bonaventure GÉLY précédemment vicaire du curé FUGY.

Quelle est la raison de cette compétition ?

Dans ses « Notes biographiques sur le clergé », l'abbé LAURENT précise que François GÉLY administre la paroisse avec le titre de « *pro curé* ». Un *pro curé*, est un prêtre envoyé par l'évêque dans une paroisse pour remplacer le titulaire lorsque celui-ci est empêché pour différentes raisons.

Nous n'avons malheureusement pu trouver chez les notaires en ligne de l'Aveyron, que ce soit à St Géniez où à St Laurent d'Olt, le compromis que les deux compétiteurs signèrent le 29 juin 1760, pour mettre fin à cette situation. Ce document nous aurait sans aucun doute renseignés sur le contexte précis de cet affrontement. Reste à explorer les registres notariaux de la Lozère qui pour l'instant ne sont pas en ligne...

Au terme de ce concordat, l'abbé GÉLY se désista de tous ses droits en faveur de son concurrent, qui en contrepartie s'engagea à lui verser une pension viagère annuelle de 120 livres.

François GÉLY continue toutefois à tenir les registres de la paroisse jusqu'en novembre 1760, date à laquelle il est nommé vicaire à Grandrieu.

▪ Le rôle social du curé BONNATERRE

Jean BONNATERRE, est désormais le curé en titre de la paroisse de Trélans, dans laquelle il s'installe progressivement. En 1768, il est chez le notaire Jean Joseph BOUDON à St Laurent d'Olt pour louer à Joseph MAS, travailleur de Trélans, deux champs « dont les confronts sont connus situés sous le Cayrol, l'un appelé *Camp Gran* et l'autre *Del Biou...* ». Mais, cela ne semble pas suffisant. Il faut en effet pourvoir aux besoins du presbytère où il loge avec sa sœur Marie Cécile, et une servante Jeanne COMAIRAS. Il faut aussi penser à la subsistance du vicaire logé quant à lui, dans une autre maison, la vicairie, au-dessus de l'église. Le 8 juillet 1780, il achète donc à Pierre Jean RAYNAL, laboureur, un champ « *situé près et au-dessus de l'église appelé La Combe, de contenance de 25 coupes de bleds et seigle* ».

On le voit aussi intervenir dans les affaires de ses paroissiens qui passent davantage devant notaire.

Le 17 décembre 1780, au presbytère et devant notaire, il prête à Gabriel MARC travailleur de Trélans, et « *au contentement de celui-ci* », la somme de 51 livres. Il s'agit d'un prêt « *au jour le jour* », c'est-à-dire remboursable à la première demande, mais qui en contrepartie ne comporte pas d'intérêts. Simple action de charité pour aider un paroissien à surmonter une difficulté passagère ?

Certains habitants lui demandent d'intervenir pour dénouer des procès qui s'éternisent entre eux. Ainsi, le 16 mai 1775, devant le notaire GISCARD à St Laurent d'Olt, Pierre DELPUECH et Jean Pierre ASTRUC désignent comme « *procureurs spéciaux Me Jean BONNATERRE prêtre et curé de Trélans, et Me Marc Antoine BRUET prieur et curé de St Laurent d'Olt pour accorder et convenir sur le procès qu'ils ont pendant devant Mr le Sénéchal de Nismes...* ». Le procès oppose ces deux paroissiens depuis plusieurs années, au sujet d'une vente faite par leurs parents respectifs... en 1764 !

Et puis encore, Antoine VERNHET veuf de Geneviève BACH qui dicte son testament au début de l'année 1792, qu'il ne peut signer « *à cause de maladie et d'infirmité* ». Sa femme est décédée en 1782 âgée de seulement 27 ans, et son jeune fils Jean, né en 1781 n'a donc que 11 ans. C'est Jean BONNATERRE qu'il désigne comme son héritier universel, à charge pour lui de s'occuper de l'éducation et de l'entretien du jeune Jean, preuve de grande confiance sans aucun doute. Confiance qui ne sera pas trahie : le jeune orphelin est recueilli par le curé, qui est d'ailleurs son parrain³, et sera élevé au presbytère.⁴

³ Registres paroissiaux de Trélans, acte de baptême de Jean VERNHET, 20 mai 1781.

⁴ Cf. la relation écrite par Jean Baptiste COMTE curé de Trélans (1839-1852) au sujet du « Clergé de Trélans pendant la Révolution ».

Il y a aussi, tous ceux, âgés mais encore valides, qui viennent jusqu'au presbytère pour faire leur testament. Le 8 juin 1775, ils ne sont pas moins de huit dont un couple⁵, à se succéder toute la journée pour dicter leurs dernières volontés dans la « maison presbytérale » devant le notaire GISCARD, et en présence du curé. Bien sûr, on pense aux bonnes œuvres de la paroisse, tous sans exception, demandent que soit dits un ou plusieurs trentenaires de messes en « basse note » et parfois des « grandes messes ». Pierre VERLAGUET quant à lui, qui a fait son testament quelques jours auparavant, « donne et lègue à la confrérie du Saint Sacrement établi dans l'église de Trélans, la somme de trente livres ». Les pauvres de la paroisse ne sont pas oubliés. Marie PÉRIER de Noubloux donne « aux pauvres les plus nécessiteux, douze coupes de bléd et seigle qui leur seront distribués par le curé du dit Trélans le jour de mon décès ».

Parmi les testateurs et testatrices ce jour-là, il y a aussi « demoiselle Marie Cécile BONNATERRE », qui est sur place puisqu'elle habite le presbytère avec son frère. Elle ne fait aucun don particulier mais désigne simplement comme héritier universel, « son frère, Jean BONNATERRE, prêtre et curé de Trélans ».

Et puis il y a bien sûr la tenue des registres paroissiaux.

L'écriture du curé BONNATERRE est difficile à déchiffrer. Les variantes d'écriture pour un même patronyme sont assez fréquentes. Il y a des doubles pour certains registres. De 1769 à 1788 le curé tient un mortuaire à part. Ce mortuaire est repris dans un autre registre qui couvre cette fois les années 1772-1785, période pourtant incluse dans le premier. Les actes contenus dans l'un et l'autre ne sont pas les mêmes, et il est nécessaire de compiler les deux. De manière générale toutefois le curé est plus complet que son prédécesseur : pour les mariages il indique la filiation des mariés, et pour les sépultures, de temps à autres, le décès des enfants morts en bas-âge.

■ La période révolutionnaire

Le curé BONNATERRE, comme son vicaire Jean JARRIGION⁶ refusèrent tous deux de prêter serment à la Constitution Civile du clergé instaurée par le décret du 26 août 1792 et qui ne laissait d'autre choix aux prêtres réfractaires qu'entre l'exil et la prison.

La paroisse de Trélans fut relativement épargnée par la persécution révolutionnaire. Le curé et son vicaire purent continuer d'y séjourner sauf périodes de danger exceptionnel.

L'église dut cependant être fermée au culte comme partout ailleurs. « Mais la messe continua à être célébrée hors de l'église dans des maisons ou dans des granges, à Trélans chez DELPUECH dit Saudonne, à Noubloux chez IMBERT, à Montfalgous chez AUGOUY...Aucun malade ne fut laissé sans le secours de la religion et les registres de catholicité continuèrent à être tenus. »⁷

⁵ Il s'agit de Marie VAYSSADE femme de Pierre BOISSONNADE, Jean CAHUZAC, Marie PÉRIER, Marie Cécile BONNATERRE, Jeanne GRAS femme de Jean AMOUROUX, Marie CONSTANS et enfin François VERNHET et Marie SAGNET, mari et femme.

⁶ Jean JARRIGION fut le vicaire du curé BONNATERRE de 1770 à 1800.

⁷ « Le Clergé de Trélans pendant la Révolution », cf.note 26

Parfois le danger se fait plus pressant. La menace vient en général de Saint Géniez d'Olt, ville dominée par des révolutionnaires radicaux, dans une région qui est pourtant conservatrice. C'est que la ville a des conditions politiques et sociales particulières. C'est le grand centre industriel lainier de la région. Sur les 3300 habitants, plus d'un tiers vit du tissage et les grandes familles de négociants tiennent ces ouvriers dans un état de grande misère et de totale dépendance. Autre particularité, la présence de quelques grands noms des Lumières, comme l'abbé RAYNAL, dont l'esprit s'est répandu dans la ville. Le résultat c'est que les comités révolutionnaires sont très nombreux et très actifs. Certains révolutionnaires écument les campagnes environnantes et se livrent à des actes de terreur.

Il y eut plusieurs tentatives d'arrestation des prêtres de Trélans, sans doute dans le courant de l'année 1793, au plus fort de la Terreur. Nous connaissons les détails de l'une d'entre elles par le récit qu'en a fait le curé Jean Baptiste COMTE :

« Le curé BONNATERRE en fut averti la veille. Il quitta le presbytère en demandant à sa servante Jeanne COUMAIRAS de faire de même avec le jeune orphelin Jean. Mais la servante s'obstina à rester. Dans la nuit les perquisiteurs arrivèrent au presbytère et menacèrent de l'incendier si on ne leur ouvrait pas. Le jeune Jean apeuré voulut s'enfuir par une porte dérobée mais il tomba entre les mains des révolutionnaires, et l'un deux menaça de le transpercer de son sabre, mais un de ses compagnons fit arrêter ce geste criminel. Le presbytère fut fouillé de fond en comble, mais on ne trouva pas le curé. Le jour venu, on demanda à l'enfant de servir de guide à la bande à travers le village. On passa devant la vicairie dont la porte était entrebâillée et où se trouvait l'abbé JARRIGION. « Qu'est-ce qu'il y a dans cette maison ? » demanda un gendarme qui accompagnait les révolutionnaires. « Un pauvre vieux infirme qui laisse sa porte ouverte pour qu'on lui fasse la charité » répondit l'enfant. Le gendarme passa sa tête et la retira aussitôt en disant « au diable, il y a la peste dans cette maison... ».

Durant cette période, le curé BONNATERRE se déguisait en paysan, pour pouvoir se déplacer sans être inquiété. Il allait souvent tenir compagnie aux Calmettes, à l'abbé Jean Jacques CLAVEL, originaire des Tronquettes, qui avait établi sa cachette dans ce village, pour s'occuper de la paroisse de St Pierre de Nogaret, dont le curé était mort et le vicaire, André FOURNIER, (qui deviendra plus tard curé de Trélans), emprisonné. Lorsque les menaces se faisaient plus pressantes, les deux hommes allaient passer la nuit sur un peu de paille, dans un vieux châtaignier.

▪ La fin du ministère BONNATERRE à Trélans

Le 21 septembre 1792, la Monarchie est abolie et la République proclamée. Dans le même temps un décret définit un nouveau mode « pour constater l'état civil des citoyens », la tenue des registres étant retirée aux curés et remise aux élus des municipalités.⁸ À Trélans, ce n'est en fait qu'en 1794 que les premiers actes d'état civil républicain sont établis, d'une écriture souvent malhabile et sans orthographe, par les officiers municipaux de la commune, dont Joseph DELPUECH qui sera ensuite le premier Maire de Trélans.

⁸ Ce n'est qu'en 1800 (loi du 28 pluviôse an VIII) que l'appellation de Maire remplacera celle d'agent municipal.

Ceci n'empêche nullement le curé BONNATERRE et son vicaire de continuer à tenir de leur côté, les registres paroissiaux de Trélans, sans rien y changer, et en utilisant toujours le calendrier grégorien⁹, bien que le nouveau calendrier républicain soit obligatoire depuis 1793.

Cette situation n'est pas exceptionnelle. Le transfert des registres paroissiaux au pouvoir civil a provoqué, surtout dans les campagnes, une vive résistance du clergé. Un rapport de l'an V (1797) du préfet de l'Ardèche indique que « *les prêtres insermentés ont repris leurs anciennes cures. Ils y font leurs fonctions. Ils baptisent, marient et enterrent, tiennent registre de tout et font entendre au Peuple ignorant qu'il n'a pas besoin de s'adresser à l'officier public* ». ¹⁰

La situation est bien sûr identique en Lozère. Non seulement à Trélans, mais aussi à St Pierre de Nogaret, aux Hermaux, à St Germain du Teil... les curés et vicaires continuent de tenir les registres paroissiaux bien après la mise en place de l'état civil républicain. ¹¹

Et jusqu'en mars 1808, un mois avant sa mort, Jean BONNATERRE note baptêmes, mariages et sépultures dans les registres. Le dernier acte consigné de sa main est le décès d'Antoine MALAVIOLLE, le 14 mars 1808.

Il meurt le 25 avril 1808, et son acte de décès est consigné par André FOURNIER¹², son nouveau vicaire depuis 1803, et qui peu de temps après, sera nommé curé de Trélans à sa place.

En 1787, Jean BONNATERRE avait fait une première fois son testament devant le notaire BOUDON à St Laurent. Outre diverses aumônes léguées aux pauvres, et qui seront distribuées le jour de son décès, il « *donne et lègue à Jeanne COMMAIRAS sa servante, la somme de soixante livres ainsi que le lit en planches fermé, avec la paillasse et la couette en plumes d'aucarri¹³ qu'il a déclaré être d'une valeur de vingt livres... et de sa propre bouche a nommé et susnommé son héritier universel, Maître Joseph BONNATERRE, prêtre, son neveu, licencié de la Sorbonne, habitant actuellement Paris... à la charge pour lui d'exécuter le contenu des présentes, le priant de prendre bien soin de Demoiselle Cécille BONNATERRE, sa tante, sœur du dit testateur, qu'il lui recommande particulièrement...* » ¹⁴.

En septembre 1792, nouveau testament cette fois ci sous une enveloppe close, déposée entre les mains du notaire MOLINIER à St Laurent. Sa sœur Cécile, est-elle décédée¹⁵, ce qui supposerait de revoir les dispositions du premier testament ? C'est sans doute plutôt, que le curé BONNATERRE se sait en danger depuis le décret du 26 août qui a déclaré hors la loi et passible de mort, les prêtres qui, comme lui ont refusé de prêter serment.

⁹ À l'exception d'une courte parenthèse à partir du mois de mai 1803, mais le curé et son nouveau vicaire André FOURNIER reviennent au calendrier Grégorien dès le mois de septembre 1805, plus d'un an avant que le calendrier républicain soit officiellement supprimé.

¹⁰ Cité par Gérard NOIRIEL dans « Identification du citoyen- Naissance de l'état civil républicain ». Revue Genèses, volume 13, année 1993.

¹¹ Jusqu'en 1822 pour Trélans, St Pierre et Les Hermaux. Jusqu'en 1814 à St Germain du Teil.

¹² Vicaire de St Pierre depuis 1788, et insermenté, André FOURNIER avait été arrêté une première fois en novembre 1792 et emprisonné à Marvejols. Il s'évada grâce à la complicité d'une paroissienne du lieu. Emprisonné une deuxième fois, cette fois à Mende, des circonstances providentielles lui permirent d'échapper à la guillotine.

¹³ De l'Occitan *auca* qui signifie oie.

¹⁴ AD Aveyron 3E 13271, folio 260

¹⁵ Nous n'avons pas trouvé son acte de décès, ni à Trélans, ni à St Geniez d'Olt

Il est possible enfin qu'il ait testé une troisième et dernière fois, après le 21 septembre 1804, date à laquelle son neveu Pierre Joseph, revenu à St GENIEZ, décède d'une maladie chronique du foie, âgé seulement de 54 ans. Cette disparition dut ébranler le curé BONNATERRE car les deux hommes semblaient très liés comme le montrent les séjours de Pierre Joseph à Trélans, chez son oncle.

Dans les « Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron » édition 1847, on trouve un bel éloge funèbre de Pierre Joseph prononcé par le maire de St Géniez d'Olt Simon ROGERY.

Avec la disparition du curé BONNATERRE c'est une longue page de l'histoire de Trélans qui se tourne. L'acte de décès du curé, rédigé très simplement en quelques lignes, reflète mal, sans doute, l'émotion des villageois à l'annonce de la disparition d'un curé aimé de ses paroissiens.

Annexe : Le serpent de Trélans

D'après l'*Encyclopédie Méthodique*, édition de 1789, dans laquelle Pierre Joseph BONNATERRE rédigea les *Trois règnes de la Nature*. Comme son nom l'indique, dans cette nouvelle édition de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, les différents articles ont été classés par thèmes.

Voici la reproduction d'une longue note de bas de page qui figure dans la partie consacrée à l'*Érpetologie* (science des reptiles), page XXX de l'Introduction du chapitre réservé à l'*Ophiologie* (science des serpents).

« Je puis citer un fait qui appuie cette conjecture (la note concerne une remarque du naturaliste relative à l'âge des serpents). En 1714, M. Fugy, Curé de la paroisse de Trélans en Gévaudan, chassant un jour sur un coteau couvert de broussailles et de genets, vit venir à lui son chien, le poil hérissé, la queue baissée et poussant des cris de frayeur. Ne pouvant deviner la cause d'une semblable terreur, il monta sur un rocher qui dominait les broussailles et jeta une pierre vers l'endroit d'où le chien était sorti. À l'instant il vit un serpent long d'environ six ou sept aunes et d'une grosseur prodigieuse, se redresser sur la queue et menacer par des sifflements horribles. Ce Curé fut si saisi à l'aspect de cet animal, qu'il tomba à la renverse. Depuis ce temps-là, ce serpent a paru trois ou quatre fois et a causé la même sensation à tous ceux qui l'ont vu. Le 19 juin 1786, un autre chasseur l'a rencontré dans le même lieu et il a été si effrayé, qu'il n'a pas osé lui lâcher le coup de fusil. Cet homme m'a assuré qu'il avait la tête plate, les yeux bordés de rouge et que la longueur était au moins de sept aunes. Le propriétaire du terrain qu'il habite m'a dit qu'en fouillant la terre, il avait trouvé à quelques pieds de profondeur, le trou qui lui servait de retraite ; qu'il s'étendait du couchant à l'orient et qu'il était de la grosseur de la cuisse. Telles sont aussi à peu près les dimensions que les chasseurs ont attribuées à cet animal. Il résulte donc, en calculant le temps qui s'est écoulé entre la première et la dernière apparition de ce serpent, qui assurément est seul dans cette contrée où le froid est excessivement rigoureux pendant l'hiver, qu'il s'est écoulé un laps de quarante-deux ans ; il lui a fallu pour le moins un espace de temps aussi considérable avant de parvenir à la taille qu'il avait lorsqu'il a paru en 1754 ; il a donc aujourd'hui environ 84 ans. »

Que Trélans et le curé Fugy soient cités dans l'*Encyclopédie Méthodique*, ouvrage qu'on trouve actuellement en ligne sur Gallica et dans de nombreuses bibliothèques, certaines étant situées à l'étranger, est un fait qui mérite d'être souligné !

Qu'en est-il de ce serpent monstrueux ? Basilic ou dragon ? Hypothèse plus rationnelle : il s'agirait de la couleuvre de Montpellier que Pierre Joseph BONNATERRE ne pouvait pas connaître puisqu'elle a été décrite quelques années après cet article, en 1804. « Si elle est, acculée ou se sent en danger, elle peut parfois se dresser comme un cobra, souffler fortement pour impressionner son adversaire et en dernier ressort se rebiffer et mordre. » (Wikipédia). L'imagination populaire aurait exagéré la longueur de ce serpent !

Lozère Histoire et Généalogie